*L'Humanité*, 31 mai 2013

**MÉTROPOLES**
La fronde des élus contre le projet de loi de décentralisation en examen au Sénat. P. 4

# Métropoles : le Sénat marque son territoire

L'examen du premier volet de l'acte III de la décentralisation a débuté jeudi chez les sénateurs. À la Haute Assemblée, les élus comptent faire valoir leurs désaccords.

Le Sénat est devenu l'objet de l'angoisse des ministres qui viennent y défendre les projets de loi. Nombreux sont les textes de premier plan à être rejetés par la Haute Chambre du Parlement, où la majorité de gauche tient à six voix seulement et où les groupes revendiquent leur autonomie.

Pour les ministres qui s'y collent depuis jeudi, Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'État, et Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée à la Décentralisation, le stress doit être plus intense encore. En venant soutenir le premier volet de ce qui a été présenté comme l'acte III de la décentralisation, elles savent qu'elles touchent au cœur de l'organisation institutionnelle du pays, au centre des préoccupations du Sénat, représentatif des collectivités territoriales. Les sénateurs avaient d'ailleurs entamé en 2012 un travail en profondeur sur ces questions, adressant à tous les élus locaux un questionnaire (20 000 réponses) et organisant les états généraux de la démocratie territoriale. Le président de la Haute Assemblée, Jean-Pierre Bel (PS), avait demandé à l'Élysée que *« le Sénat prenne la main sur le dossier »*. Les sénateurs ont depuis longtemps, dans la diversité des étiquettes politiques, fait connaître leurs profonds doutes sur le projet du gouvernement. À tel point que d'un texte unique prévu à l'origine, Marylise Lebranchu a été sommée en urgence de faire trois textes présentés séparément afin de limiter les risques de rejet. La première partie, qui faisait son entrée dans l'hémicycle du palais du Luxembourg hier, vise à répartir les compétences de chacun des échelons de collectivité, et crée le statut de « métropole » pour les agglomérations de plus de 400 000 habitants. Elle *« couvre les aspects les plus centralisateurs »* du projet de décentralisation du gouvernement, selon le sénateur et président du conseil général du Val-de-Marne, Christian Favier (PCF).

### DES CITOYENS SERAIENT ÉLOIGNÉS DE LEURS ÉLUS

Le projet rétablit la clause de compétence générale, qui devait disparaître en 2015. Mais elle crée les « *conférences territoriales* », qui regrouperaient toutes les collectivités et l'État à l'échelle régionale avec pour objet de définir un *« pacte de gouvernance territoriale »* définissant les modalités de l'action publique. *« En concentrant tous les pouvoirs en un seul lieu, vous mettez fin au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales et de non-tutelle d'une collectivité sur une autre »*, interpelle Christian Favier, tandis que le président de la commission des Lois, Jean-Pierre Sueur (PS), dénonce *« un hyperconseillisme, une multiplication des schémas comme une forêt vierge »*. La commission a donc « élagué » le texte, en supprimant notamment le pacte de gouvernance. *« Et nous n'avons aucune intention de le rétablir »*, annonce Jean-Pierre Sueur, alors que Marylise Lebranchu a annoncé la volonté du gouvernement de faire revenir la disposition.

**Les maires voient un risque d'être dessaisis des décisions sur leurs villes.**

Autre point de tension : la métropolisation. Le principe du projet gouvernemental est simple : chaque agglomération de plus de 400 000 habitants



Phoca PDF